

MONTAIGU - Commune - 02**Séance du 28 mars 2025****Membres en exercice : 13**

Date de la convocation: 14/03/2025

Présents : 7*vingt-huit mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Caroline MITOUART***Votants : 9****Pour : 4****Contre : 1****Abstentions : 4****Présents** : Caroline MITOUART, Alexandre PRESTAIL, Aymeric COLAS, Grégory HAVEL, Benoît BENSCH, Morgan BOURDON, Monique DE BROUWER**Représentés** : Matthieu DEBLED représenté par Aymeric COLAS, Brigitte GONON représentée par Monique DE BROUWER**Excusés :****Absents** : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE, Freddy BESSE, David MASCRET**Secrétaire de séance** : Alexandre PRESTAIL**Objet : Projet de coupe de bois 2025 de l'ONF - DE_2025_015**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, approuve l'État d'assiette des coupes de l'année 2025 présenté ci-après :

1. Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2025 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après,
2. Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois et leur mode de commercialisation.

État d'assiette :

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m3)	Surface (ha)	Régulée/ Non réglée ²	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ³	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel					
									Mode de vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
							Délivrance (m3)	Vente (m3)	Appel d'offre	Gré-à-gré	Sur pied	Façonné	Bloc	À la mesure
1_c	RA	178	0.89	R	2025	2025	0	178	X		X		X	
2_a	JA	86.4	2.88	R	2025	2025	0	86.4	X		X		X	
3_a	JA	11.1	0.37	R	2025	2025	0	11.1	X		X		X	
4_u	JA	10.2	0.34	R	2025	2025	0	10.2	X		X		X	
5_u	JA	238.2	7.94	R	2025	2025	0	238.2	X		X		X	

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

A jardinatoire ; RGN régénération ; S²LOW

Publié le 10/04/2025

ID : 002-210204756-20250328-DE_2025_015-DE

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire ; EM emprise ; EMC ouverture de cloisonnements ;

sous futaie : TS taillis simple ; RA rase

² Réglée : coupe prévue à l'aménagement/Non réglée : coupe non prévue à l'aménagement

³ Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président de séance,
Caroline MITOUART

Le Secrétaire de séance,
Alexandre PRETAIL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 08 / 04 / 2025
et publié ou notifié
le 10 / 04 / 2025